



Travail au noir et sans facture

Par **Snoop03**, le **07/01/2017** à **19:53**

Bonjour, rnrnJ'ai fait une belle bêtise : avec mon entreprise individuelle j'ai travaillé pendant 4 ans pour un client (entreprise et association). rnrnAujourd'hui nous sommes en mauvais terme et il me réclame 4 années de factures payés en cash. rnrnJe compte aller me régulariser auprès de l'administration fiscale. rnrnLe client est-il coupable lui aussi pour avoir initié et fait perdurer ce système ? Il me menace du tribunal si je ne lui fournis pas ces factures mais si je les lui fais ce seront de fausses factures et c'est encore plus grave... rnrnQuelqu'un pour me conseiller ?

Par **Visiteur**, le **07/01/2017** à **21:23**

Bsr...rnrnPeut-être votre client réfléchira en sachant que les risques sont également importants pour lui.rnrnCe que vous avez fait relève du travail dissimulé ou au noir.rnrnSur un forum comme celui-ci, la seule réponse adaptée est de vous conseiller de régulariser.

Par **morobar**, le **08/01/2017** à **09:13**

Bjr,rn[citation]mais si je les lui fais ce seront de fausses factures [/citation]rnPas du tout.rnVous faites une facture récapitulative:rne xx/yy/2014 : réparation goutiere zzz euorn* paiement espèces le.../xx/2014rnLe zz/zz/2015 : réparation toitrnEt ainsi de suite.

Par **Snoop03**, le **08/01/2017 à 18:11**

Pragma : merci pour votre réponse. Comment en avoir une "hors forum" :)?
Morobar : je ne peux pas faire de facture récapitulative puisqu'elles n'ont jamais existé. Et que les exercices comptables sont clos depuis des années...

Par **Visiteur**, le **08/01/2017 à 19:37**

Pour me contacter hors forum, cliquez sur mon pseudo.

Par **Snoop03**, le **08/01/2017 à 20:28**

Pragma : je l'ai fait:)

Par **Visiteur**, le **08/01/2017 à 23:44**

Répondu

Par **morobar**, le **09/01/2017 à 08:05**

Bjr,
je ne peux pas faire de facture récapitulative puisqu'elles n'ont jamais existé
Vous êtes un peu lourd quand vous voulez.
Vous faites une facture datée d'aujourd'hui et reprenant les interventions et paiements aux dates exactes.
Votre comptable saura affecter les écritures hors d'exercice.
Maintenant si vous ne voulez pas facturer, vous n'avez aucune solution.